

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU  
15 MARS 2023**



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, de La Mennais, Louiseville, ce quinzième jour du mois de mars deux-mille-vingt-trois, à dix-huit heures, à laquelle étaient présents :

**PRÉSENCES :**

**Représentants des parents**

Annik Carle  
Stéphane Elliott  
Mélissa Gendron Deepah  
Mojah  
Daniel Lamer  
Larry Mc Kinnon

**Représentants des enseignants**

Simon Quintal  
Manon Trépanier  
Louise Tremblay

**Représentante du personnel de soutien**

Marie-Lou Moreau

**Représentante du personnel professionnel**

Annick Gagné

**Représentante des élèves**

Félix Lampron

**Représentante de la communauté**

Nathalie Leblanc (en teams)

**Direction**

Kathya Paquin  
Claude Chartrand

**1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023**

**PRÉSENCES ET QUORUM**

Monsieur Larry Mc Kinnon président ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

**2. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 15 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **MADAME ANNIK CARLE**, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 mars 2023.

#### 4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **MONSIEUR DANIEL LAMER**, il est résolu à l'unanimité :

**DE DISPENSER** la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022;

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale avec l'ajout d'un sous-titre au point 1.A. Comité de bienveillance.

108-CÉ-22-23-25

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 5. **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Mme Paquin informe les membres que la nouvelle technicienne en administration madame Annie St-Onge a débuté ses fonctions à la mi-janvier. Son intégration au sein de l'équipe se déroule bien et elle apprend vite ce qu'elle doit faire. Une rencontre est prévue ce vendredi entre mesdames Paquin et St-Onge ainsi qu'une employée du Centre de services concernant certaines tâches de madame Annie St-Onge. Nous sommes toujours en équilibre budgétaire.

#### 6. **CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)**

Un courriel a été envoyé le 21 décembre 2022 à tous les présidents du CÉ concernant une formation obligatoire pour les conseils d'établissements, et ce, en lien avec des modifications qui ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique. Une lettre pour la semaine de l'engagement parental du 28 mai au 3 juin 2023 a été remise séance tenante au président. La lettre sera numérisée et envoyée à tous les membres.

#### 7. **COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT**

##### **Activités passées :**

La finale de Secondaire en spectacle a eu lieu le jeudi 9 février 2023. Une trentaine d'élèves ont participé au spectacle, que ce soit en tant qu'artistes, animateurs, maître de cérémonie, techniciens ou bénévoles. Le spectacle a attiré plus de 330 personnes. Les élèves mentionnés ci-dessous iront représenter l'Escale lors de la finale régionale qui aura lieu le jeudi 16 mars 2023 au Théâtre du Cégep de Trois-Rivières.

1<sup>re</sup> position : Emmanuelle Decoste et Thomas Buisson

Interprétation : « Je déteste ma vie »

2<sup>e</sup> position : Thomas Buisson, Kim Lupien, Maryse St-Jean, Liam Dansereau  
et Étienne Baril  
Composition de Thomas Buisson « Collision interstellaire »  
Coup de cœur : Alexis Paquin  
Interprétation : « La chanson du camionneur »

### **Journée de la Saint-Valentin : 14 février 2023**

- Journée chic ;
- Distribution de gâteau sur la place d'accueil ; -
- Jeu « Trouve ta douce moitié ».

### **Semaine de la persévérance scolaire du 20 au 24 février 2023**

- Concours « trouve ta carte »
- Arbre de la persévérance ;
- Distribution de pop-corn aux élèves ayant un certificat et un coupon ;
- Film « L'éveil d'un champion » à l'Auditorium.

### **Brunch des finissants et Coupe de l'Express : 24 février 2023**

Tous les finissants étaient présents pour le brunch qui a eu lieu aux Ailes du l'Ouest. Par la suite, ces derniers ont pu aller jouer aux quilles. En après-midi, il y a eu la Coupe de l'Express, 17 équipes de 8 à 12 joueurs ont participées. Pour ceux qui ne voulaient pas y participer, ils avaient le choix d'écouter un film, de jouer à des jeux de sociétés ou de se rendre au Laboratoire informatique.

### **Journée cabane à sucre : 7 mars 2023**

Lors de cette journée, la cabane à sucre Ladouceur de St-Justin était présente sur place afin de remettre de délicieux bâtons de tire aux élèves et aux membres du personnels. Plus de 500 bâtons de tire ont été distribués pendant l'heure du dîner.

### **Activités en cours et à venir :**

#### **Mois de la nutrition en mars (Valérie Desaulniers)**

- 15 mars 2023 : Burritos lors du petit déjeuner ;
- 16 mars 2023 : Brochettes de fruits distribuées aux élèves à la pause du matin ;
- 21 mars 2023 : Conférence d'une nutritionniste pour les athlètes de l'école de 11 h 10 à 12 h à l'Auditorium
- 23 mars 2023 : Collations santé distribuées aux élèves pendant la pause du matin;
- 28 mars 2023 : Vélo smoothie pendant l'heure du dîner ;
- 29 mars 2023 : Jeu-questionnaire sur la nutrition pendant l'heure du dîner;
- 30 mars 2023 : Comptoir à salade pendant l'heure du dîner.

### **Filleactive :**

Horaire des entraînements :

- Mardi à 11 h 15 ;
- Mercredi à 15 h 50 ;
- Jeudi à midi.

## **Journée « jumeau » : 17 mars 2023**

Les élèves sont tout simplement invités à s'habiller comme un de leur camarade.

## **Pâques : 6 avril 2023**

Une chasse aux cocos est prévue lors de cette journée.

### **Activités avec dates à déterminer :**

- Match d'impro finissants vs membres du personnel ;
- Beach party ;
- Midi karaoké.

## **8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Daniel Lamer mentionne aux membres qu'une rencontre a eu lieu le 7 février 2023. Les sujets qui ont été abordés sont les suivants : le calendrier scolaire, les frais de gardiennage ainsi que les frais de kilométrage. En ce qui concerne le calendrier scolaire, des explications ont été données. Une autre rencontre a eu lieu le mardi 7 mars, par contre aucun de nos représentants n'étaient sur place.

## **9. TRAVAUX DU CONSEIL**

### **9.1 GRILLE-HORAIRE ACCÈS-DEP 2023-2024**

Madame Paquin explique aux membres qu'une dérogation a été faite par le Centre de services scolaire. Des explications sont données quant à la grille-horaire.

**CONSIDÉRANT** le projet pédagogique particulier visant à préparer un groupe d'élèves âgés de 15 ans à entrer en formation professionnelle ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune modification n'a été apportée à la grille horaire 2023-2024 pour les élèves d'Accès-DEP par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ;

**CONSIDÉRANT** les règles du MÉES ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 84 de la Loi sur l'instruction publique précise que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escal de Louiseville approuve les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par la direction ;

**En conséquence**, sur proposition de MONSIEUR SIMON QUINTAL, il est résolu ;

**D'APPROUVER** la grille horaire 2023-2024 pour Accès-DEP telle que proposée par la direction de l'école, dont la copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

**DE MANDATER** la direction pour qu'elle fasse parvenir une copie de ladite grille horaire au Centre de services scolaire, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

## 9.2 RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Les membres du conseil ont reçu le document des règles de conduite et mesures de sécurité pour information. Une consultation a été réalisée auprès du conseil étudiant, du conseil d'école ainsi que l'ensemble des membres du personnel. Un comité cellulaire a aussi été mis en place et une première rencontre a eu lieu le lundi 13 mars 2023. Mme Paquin informe les membres qu'un sondage sera envoyé aux parents, aux enseignants, membres du personnel en lien avec le cellulaire. Cette dernière fait lecture des modifications demandées par les élèves et les membres du personnel. Le document modifié sera présenté lors de la prochaine rencontre.

## 9.3 PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

Les membres ont tous reçu le document pour information. Mme Paquin passe en revue le document et explique les modifications qui seront apportées en lien avec les manuels et les cahiers d'activités. Le but n'est pas que la facture pour les parents soient trop élevés.

## 9.4 AIDE-MÉMOIRE – GRATUITÉ SCOLAIRE

Mme Paquin fait une brève explication du document.

## 9.5 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITIONS DES RESSOURCES

Les membres ont tous reçu le document pour information.

## 9.6 PROTOCOLE ÉCOLE ISSU DU CADRE DE RÉFÉRENCE « UTILISATION DES MESURES CONTRAIGNANTES EN MILIEU SCOLAIRE »

Les membres du conseil d'établissement qui ont suivi la formation pour une première fois doivent remplir le formulaire en ligne comme preuve d'attestation.

**CONSIDÉRANT**, l'article 76 de la loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduites et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école » ;

**CONSIDÉRANT** la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques » ;

**CONSIDÉRANT** les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence :

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécurité pour l'ensemble des élèves.
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes ;
- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante ;

- Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.

**CONSIDÉRANT**, la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un « protocole-école » guidant les interventions à réaliser en situations de crise d'urgence ;

**CONSIDÉRANT**, les discussions lors du Conseil d'établissement ;

Il est proposé par MONSIEUR DANIEL LAMER,

**D'APPROUVER** le protocole-école issu du cadre de référence balisant l'utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire.

108-CÉ-22-23-27

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.7 CALENDRIER 2023-2024

Les membres du conseil ont reçu le calendrier scolaire 2023-2024 pour information. Mme Paquin propose aux membres que pour la 2<sup>e</sup> rencontre de parents au mois de février qu'elle se fasse en ligne et sur rendez-vous seulement.

### 9.8 CALENDRIER 2024-2025

Les membres du conseil ont tous reçu le calendrier 2024-2025 pour consultation.

### 9.9 PROJET ÉDUCATIF (MISSION, VISION ET VALEURS)

Mme Paquin explique aux membres que le projet éducatif 2023-2027 du Centre de services scolaire doit être prêt pour la fin mai 2023. Les écoles ont jusqu'au mois de mai 2024. Une rencontre a eu lieu avec tous les membres du personnel afin de déterminer notre mission. Une deuxième rencontre est prévue lors de la journée pédagogique du 24 mars afin de choisir une vision. La mission sera présentée au conseil d'établissement du mois d'avril. De plus, les membres du conseil seront impliqués lors des sondages.

### 9.10 FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Tous les membres ont reçu par courriel les capsules à visionner pour la formation.

### 9.11 APPROBATION DU CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Sortie à la compétition de robotique First	31 mars 2023	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire GR. 14 et 24	Gratuit
Voyage culturelle à Montréal	2 mai 2023	Concentration art 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire Gr. 118 et 228	Gratuit
Course Filieactive	11 mai 2023	1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire	15 \$
Sortie culturelle à l'OSM	20 avril 2023	Musique 4 <sup>e</sup> secondaire	Gratuit

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **MADAME ANNICK GAGNÉ**, il est résolu :

**D'APPROUVER** le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

**D'APPROUVER** que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2022-2023 ;

**D'INSÉRER** au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

108-CÉ-22-23-28

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. **AFFAIRES NOUVELLES**

### a) **Situation du 6 février 2023 – Gestion de crise**

Madame Paquin revient sur la gestion qui a été faite lors de cette journée et explique aux membres tout ce qui a été lorsqu'elle a appris la nouvelle. Le protocole de gestion de crise a débuté aussitôt qu'elle a su la nouvelle le dimanche en soirée. Le lundi matin, M. Chartrand accueillait les membres à leur arrivée. M. Jacques Moore et l'équipe du CIUSS de Trois-Rivières étaient présents sur place. Des intervenants ont été dans les classes. Des rencontres avec les membres du personnel ont eu lieu tout au long de la journée. La nouvelle a été apprise aux élèves par Mme Kathya Paquin lors de la 2<sup>e</sup> période. Des salles étaient mises à la disposition des élèves.

### b) **Rencontre de parents du 16 février 2023**

Lors de cette rencontre, il y avait très peu de parents. Pour l'année prochaine, cette rencontre pourrait avoir lieu en ligne au besoin.

### c) **Gala remise de bourses de l'Association des directions générales scolaire du Québec (ADGSQ) 2023**

L'élève qui a été choisie pour recevoir la bourse de 1500 \$ est mademoiselle Flavie Bédard. Un élève par Centre de services scolaire étaient choisis. Le gala aura lieu le 4 mai 2023 à Trois-Rivières.

### d) **Hommage aux bénévoles – Ville de Louiseville**

Mademoiselle Kim Bélanger a été honorée pour son implication comme bénévole. Un hommage avait été rédigé par la direction. Malheureusement puisque l'hommage était le 2 mars 2023, personne n'a pu y assister puisque c'était pendant la semaine de relâche.

**11. RAPPORT DE LA DIRECTION**

**12. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **MONSIEUR SIMON QUINTAL** il est résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** la séance ordinaire à **21 h 45**.

**108-CÉ-22-23-29**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**PARCOURS DE FORMATION  
AXÉE SUR L'EMPLOI**

**FMS - ACCÈS-DEP  
CONCOMITANCE  
DOUBLE DIPLOMATION**

<b>Nom, Prénom :</b> _____		<b>Fiche :</b> _____	
<b>Date de naissance :</b> _____		<b>CP :</b> _____	
<b>Adresse :</b> _____			
<b>TÉLÉPHONE</b>			
<b>Maison :</b> _____			
<b>Mère :</b>	<b>travail :</b> _____	<b>cellulaire :</b> _____	<b>courriel :</b> _____
<b>Père :</b>	<b>travail :</b> _____	<b>cellulaire :</b> _____	<b>courriel :</b> _____
<b>Urgence :</b> _____			
<b>RÉPONDANT (S) :</b> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> GR : _____			

FMS Formation aux métiers Semi-spécialisés		ACCÈS-DEP		CONCOMITANCE		DOUBLE DIPLOMATION	
Matière	Périodes / semaine	Matière	Périodes / semaine	Matière	Périodes / semaine	Matière	Périodes / semaine
Français langue d'enseignement	5	Français langue d'enseignement	5	Français langue d'enseignement	4	Français langue d'enseignement	4
Anglais langue seconde	2	Anglais langue seconde	2	Anglais langue seconde	1	Anglais langue seconde	1
Mathématique	4	Mathématique	5	Mathématique	3	Mathématique	3
		Exploration à la formation professionnelle	2				
		Sensibilisation à l'entrepreneuriat	2				
FORMATION PRATIQUE		FORMATION PRATIQUE					
Préparation au marché du travail	1	Stage d'intégration en entreprise	4	Formation professionnelle (DEP)	12	Formation professionnelle (DEP)	12
Préparation à l'exercice du métier semi-spécialisé	8						
Classement		Classement		Référence de la direction		Référence de la direction	

<b>JE N'IRAI PAS À L'ESCALE L'AN PROCHAIN</b> Raison : _____    École fréquentée : _____ <b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (DEP) dans le programme suivant :</b> _____
---

## À remplir

<b>Autorisation d'utilisation de photos et d'enregistrements audio et vidéo</b> <b>Élèves mineurs</b>	Initiales du parent
<b>J'autorise</b> que mon enfant soit photographié(e) ou enregistré(e) (audio et vidéo) individuellement ou collectivement dans le cadre d'activités diverses et que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy puisse diffuser ces photos ou enregistrements selon les types d'utilisation suivants : publications dans les médias, sur le site Internet de l'établissement ou du Centre de services scolaire, dans les médias sociaux utilisés par l'établissement ou le Centre de services scolaire, dans du matériel promotionnel et documents d'information, dans des projets scolaires divers ou travaux scolaires effectués par des stagiaires.	
<b>Je refuse</b> que mon enfant soit photographié(e) ou enregistré(e) (audio et vidéo)	
Veuillez noter que cette autorisation est accordée gratuitement, et ce, pour toute la durée au cours de laquelle le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy utilisera le matériel.	

*« Les données d'identification transmises au MEQ sont susceptibles de faire l'objet d'une vérification au Directeur de l'état civil. »*

\_\_\_\_\_  
Signature obligatoire de l'élève

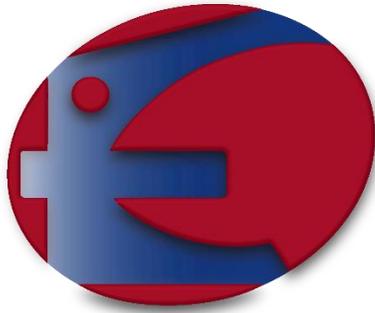
\_\_\_\_\_  
Signature obligatoire (père, mère ou tuteur)

## TRANSPORT

Si vous avez plus d'une adresse et que vous désirez du transport à deux adresses, vous devez remplir le formulaire en ligne « Demande de transport complémentaire » ([www.csduroy.qc.ca](http://www.csduroy.qc.ca) à l'onglet Transport) avant le 30 juin. Des frais sont exigibles (environ 100 \$) et doivent être acquittés avant le début de l'année.

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec 



**L'ESCALE**  
**ÉCOLE SECONDAIRE**

# RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Année scolaire 2022~2023

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec 

## RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

L'école secondaire l'Escale met tout en place pour garantir le droit à la dignité, à l'égalité et à l'intégrité de tous les élèves, notamment en mettant en place des mesures qui respectent le caractère unique de chaque individu. Tous les adultes agissent envers les élèves avec un souci de respect et de justice. En plus de l'enseignement des diverses matières scolaires, une attention particulière est portée à la qualité de vie et à l'apprentissage du savoir-vivre en société. Tous les membres du personnel voient à l'application des différentes règles de conduite.

### 1. POUR UN MEILLEUR APPRENTISSAGE

L'école étant un endroit d'apprentissage, **je m'engage** à faire de ma **réussite scolaire** une priorité et à prendre tous les moyens pour réussir, en ayant un comportement et des attitudes qui favorisent mon apprentissage et celui des autres élèves.

Il est essentiel que **j'observe ces règles** pour le bon fonctionnement dans mes cours.

- a) J'arrive à l'heure à tous mes cours.
- b) Au son de la 2<sup>e</sup> cloche, je dois être assis à ma place et prêt à travailler.
- c) Je demeure à la place qui m'a été assignée et je fais le travail demandé dans les délais exigés.
- d) Je demande et attends le droit de parole.
- e) Je fais preuve de respect dans mes paroles, mes gestes et mon attitude.
- f) Je prends soin de mon matériel ainsi que de celui qui m'est prêté.
- g) Je m'engage à respecter les consignes particulières de mes enseignants dans leur classe.
- h) J'évite toute situation pouvant être considérée comme du plagiat.

- 1.1 **Je m'engage à assister** à tous mes cours.
- 1.2 **J'apporte en classe tout le matériel nécessaire** pour travailler incluant mon agenda.
- 1.3 Mon **agenda** est un **outil pour planifier et organiser mon travail scolaire**. Il est également un moyen de communication utilisé entre mes enseignants et mes parents. Il ne doit pas servir d'agenda personnel ou de réserve de photos, de dessins, de messages, etc., à défaut de quoi, il devra être remplacé à mes frais.
- 1.4 Je laisse à la maison tout objet dangereux.
- 1.5 **Je laisse à ma case, tout objet** non essentiel<sup>1</sup> à mes apprentissages. L'utilisation des téléphones intelligents est acceptée sur la place d'accueil durant les pauses et sur l'heure du dîner. **Cependant, en entrant dans la classe je dépose tout objet donnant accès à Internet ou non, incluant la montre intelligente dans la housse identifiée à cette fin.** 
- 1.6 L'utilisation du cellulaire et de la tablette électronique dans l'école est interdite pour des enregistrements audio ou vidéo et pour des prises de photos, ainsi que l'utilisation de haut-parleurs.<sup>2</sup>
- 1.7 Pendant les cours, mon sac d'école, mon manteau et mon sac à main doivent être rangés dans ma case.
- 1.8 Je comprends que pour ma réussite éducative, il est important de présenter des travaux conformes aux exigences de chaque enseignant et de les remettre aux dates prévues.

<sup>1</sup> Tout objet non nécessaire dans les salles de classe ou dans l'école pourra être confisqué et remis à la direction. Dans certains cas, elle pourrait demander aux parents de venir chercher ledit objet.

<sup>2</sup> Tout objet non nécessaire dans les salles de classe et dans l'école pourra être confisqué et remis à la direction.

### 2. POUR LE RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

Je démontre une **attitude positive**, je m'exprime dans un **langage verbal et gestuel non vulgaire** (sans jurons, blasphèmes, grossièretés, etc.) et j'adopte un comportement **respectueux** envers mes pairs et le personnel de l'école ou de l'extérieur.

- 2.1 **En aucun temps la violence physique et verbale, le harcèlement, la discrimination et l'intimidation entre élèves et face aux adultes ne sont tolérés. (tolérance « 0 »)**<sup>3</sup>
- 2.2 Conformément à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (L.C. 1996, ch. 19) et la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*, il m'est totalement interdit de posséder, de consommer, d'être en état de consommation ou de vendre du cannabis ou autres drogues ou de l'alcool sur le territoire de l'école et lors de sorties organisées et encadrées par l'école. De plus, il m'est interdit d'avoir en ma possession tout objet pouvant servir à la consommation (toute substance ou objet de consommation sera remis à la Sûreté du Québec).
- 2.3 La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou motifs raisonnables de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le présent code de vie. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée en égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.  
Considérant le fait que les cases sont la propriété de l'école, il est à noter que celles-ci peuvent également être ouvertes en tout temps, même en l'absence de l'élève, sous un motif raisonnable.
- 2.4 Le « port d'armes » ou tout objet conçu de façon à en avoir l'apparence est strictement interdit à l'école et dans les autobus, ainsi que les chaînes de longueur et de grosseur excessives. (Réf. : *Loi sur les armes à feu et ses règlements, ainsi que la Loi Anastasia*).
- 2.5 Je ne dois pas déclencher la sonnerie d'alarme sans raison valable. Ce geste est considéré comme un acte criminel.
- 2.6 Je dois vouvoyer les adultes de l'école, car cela constitue un apprentissage utile pour la vie. J'utilise « monsieur » ou « madame » pour interpeller les membres du personnel de l'école.
- 2.7 Je dois respecter toute consigne demandée de tout intervenant ou adulte de l'école.
- 2.8 Dans mes manifestations amoureuses, **j'agis toujours de façon respectueuse et discrète.**

---

<sup>3</sup> Après le constat des faits, un arrêt de services avec conditions de retour s'appliquera.

### 3. POUR LE RESPECT DU MILIEU ET RESPONSABILITÉS

L'école est mon milieu de vie. Il m'appartient d'en préserver la qualité, de le rendre vivant et dynamique.

- 3.1 Les présences sont prises à chaque cours. **Toutes les absences doivent obligatoirement être motivées par les parents** ou les tuteurs **en téléphonant le matin même de l'absence** au bureau des surveillants d'élèves **et en l'écrivant dans l'agenda** à la page du jour ou **en motivant l'absence sur le portail parents**.

<i>No à composer</i>	<i>Poste</i>	<i>Intervenant</i>
819 840-4350	5010	Surveillants d'élèves

**Je montre ma motivation aux surveillants d'élèves dans les deux jours suivant mon retour, sinon une retenue est à envisager.**

- 3.2 Je demande à mon enseignant une autorisation écrite dans mon agenda **avant de m'absenter de mon cours** (rendez-vous ou activité spéciale). De plus, **je dois montrer mon billet de rendez-vous à mon enseignant avant de quitter le cours** si je dois consulter un professionnel.
- 3.3 Si je dois **m'absenter** pendant l'année, je devrai **reprendre le retard scolaire** par de la remédiation ou des cours particuliers. Pour une absence d'une semaine ou plus, il est important d'aviser au préalable, au moins une semaine avant mon départ, la direction ainsi que mes enseignants. En conséquence, **c'est de mon devoir de m'informer des travaux ou des examens manqués durant mon absence**.
- 3.4 La direction se réserve le droit d'exiger un certificat médical, spécialement en cas d'absences répétées **même si celles-ci sont motivées**.
- 3.5 **Tout retard non motivé peut entraîner des conséquences.**
- 3.6 Au cours de la journée, si je suis dans **l'obligation de m'absenter de l'école**, je **dois me présenter à la guérite (avec mon motif d'absence) afin d'avoir l'autorisation pour quitter l'école**. Si ce n'est pas inscrit au préalable dans mon agenda, ou sans l'autorisation verbale des parents, la signature du parent et le motif d'absence seront exigés à mon retour.
- 3.7 **Il m'est interdit de circuler dans l'école durant les cours, à moins d'avoir un billet de circulation ou une signature dans mon agenda.**
- 3.8 Mon temps d'accueil et mes pauses se prennent à la cafétéria et sur la place d'accueil. **Je ne flâne pas sur les étages, dans les corridors, ni dans le secteur administratif.**
- 3.9 Pendant l'heure des repas, je peux manger et boire seulement à la cafétéria. Il est permis de boire de l'eau dans l'ensemble de l'école, sauf aux endroits indiqués, **en utilisant une bouteille réutilisable en plastique résistant et transparent**. Pendant les pauses, il est permis de manger une collation sur la place d'accueil et aux tables seulement.
- 3.10 À l'école, il m'est interdit de boire toute boisson énergisante.
- 3.11 Toute campagne de financement doit être approuvée par le conseil d'établissement. Aucune vente ne peut se faire à l'école sans avoir reçu l'autorisation de la direction.
- 3.12 Conformément à la *Loi sur le tabac*, nous vous rappelons que la **cigarette ainsi que tous les produits dérivés du tabac** incluant le vapotage **sont toujours interdits**, peu importe l'endroit dans l'école et sur les terrains de l'école, à l'exception du coin fumeurs situé aux estrades près de l'entrée des stationnements.
- 3.13 Toute forme de **vandalisme** est considérée comme un **écart de conduite grave**. Je pourrais me voir remettre une facture ou effectuer des travaux communautaires.

#### 4. POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie de l'ensemble des élèves et des membres du personnel passe aussi par le respect des valeurs de l'école ainsi que par les orientations du projet éducatif. Ainsi, **tout agissement, habillement ou comportement** qui n'est **pas conforme avec nos valeurs et orientations est défendu** (ex. : mouvement asocial, raciste ou en marge de la société).

- 4.1 J'évite de m'asseoir par terre afin de faciliter la circulation de tous dans l'école.
- 4.2 L'école m'attribue une case personnelle. Je ne peux changer de case ou la partager avec un autre élève. Je suis **responsable de ma case et de son contenu** pour la durée de l'année scolaire. J'ai la **responsabilité de cadenasser ma case**.
- 4.3 Il est de ma responsabilité de porter des vêtements propres et appropriés qui respectent la décence en milieu scolaire ainsi que les valeurs véhiculées dans l'école, y compris lors d'activités récompenses ou parascolaires.
- 4.4 Pour l'éducation physique, je dois **obligatoirement porter des espadrilles lacées, un t-shirt (camisole interdite), un short demi ou trois-quarts**.



**AUTORISÉS** : Camisole avec bretelles larges (5cm et plus), chandail court (qui ne montre pas le ventre, sinon avec une camisole sous le chandail), le legging porté avec un chandail long ou une jupe, le jeans troué mi-cuisse (petits trous), le short ou la jupe mi-cuisse.



**VÊTEMENTS NON-AUTORISÉS** : Les vêtements trop décolletés, transparents, ceux qui découvrent complètement l'épaule, trop courts à la taille, ceux sans manches ou avec bretelles spaghetti, ceux dont l'ouverture dans le dos ou sous les bras est trop prononcée, les vêtements avec des signes de violence ou qui ont un lien avec la consommation **ou à connotation sexuelle (ex. : Playboy)**, le legging avec chandail court, les vêtements troués ou déchirés au-dessus des genoux (gros trous) et les vêtements qui laissent voir les sous-vêtements (ex. box  **Le port du pyjama n'est pas accepté.**

À l'intérieur de l'école, je ne porte rien sur la tête, ni capuchon, ni foulard, ni chapeau, ni casquette de tout genre, je laisse cela dans ma case. Le port de la casquette est accepté seulement lors des déplacements entre la case et la porte extérieure.

### 5. MESURES DE SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

- 5.1 Seuls les élèves et le personnel autorisé ont droit d'accès à l'école. Pour les visiteurs qui ont à circuler en dehors du secteur administratif, une cocarde est disponible au secrétariat. Aucun intrus n'est toléré dans l'école ou sur le terrain de l'école.
- 5.2 Aucun élève ou groupe d'élèves n'est laissé seul dans un local sans surveillance. Un adulte doit toujours être présent, peu importe la discipline ou le local.
- 5.3 Le port des lunettes de sécurité ainsi que les cheveux attachés peuvent être exigés pendant les expériences de laboratoire et en atelier de technologie. Les lunettes de sécurité sont également requises lors des pratiques de hockey cosom et le port du casque est obligatoire lors de la pratique de certains sports comme le hockey sur glace, le vélo, le ski et la planche à neige.
- 5.4 Les informations en cas d'urgence pour chacun des élèves sont disponibles en tout temps. Si un enfant se blesse, les parents doivent en être avisés immédiatement.
- 5.5 Aucun médicament n'est fourni par le personnel de l'école.
- 5.6 L'aire de débarquement et d'embarquement des élèves est strictement réservée aux autobus de 8 h à 8 h 45 et de 15 h à 16 h. Les véhicules personnels de transport demeurent à l'extérieur de cet espace.
- 5.7 Sur tout le terrain de l'école, les conducteurs de véhicules personnels s'engagent en tout temps à respecter le Code de la sécurité routière.
- 5.8 Les véhicules stationnés sur le terrain de l'école sont susceptibles d'être fouillés, lorsque les autorités ont des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement aux règlements relatifs à la consommation ou à la possession de drogue.
- 5.9 L'élève qui désire utiliser le stationnement de l'école doit remplir une fiche d'identification **qu'il doit se procurer à la guérite**. Il stationne son véhicule à l'endroit désigné.
- 5.10 Le stationnement, sur les heures de cours, est réservé pour les parents et les élèves de l'école secondaire l'Escale.
- 5.11 Tout comportement jugé inapproprié ou non sécuritaire peut entraîner une perte du privilège de pouvoir utiliser le stationnement de l'école.
- 5.12 Pour assurer un environnement sain et sécuritaire, un véhicule stationné ne peut servir de lieu de rassemblement pour fumer, écouter de la musique, etc.
- 5.13 En cas de risque de fermeture pour cause d'intempéries majeures, les informations officielles pour le transport scolaire sont diffusées à compter de 6 h le matin sur toutes les stations de radio et de télévision opérant sur le territoire. L'information est également disponible sur le site Web et le Facebook du Centre de services scolaire.

## RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

### 6. **PLAGIAT/TRICHERIE**

- 6.1 Quelle que soit la nature du travail ou de l'évaluation, l'élève qui commet ou tente de commettre un plagiat une tricherie ou y collabore obtient la note "0" ou la mention "échec". Ses parents sont avisés par l'enseignant.

### 7. SORTIES ÉDUCATIVES

- 7.1 Une trousse d'urgence est disponible pour toutes les sorties éducatives.
- 7.2 Chaque enseignant apporte les informations pour intervenir en cas d'urgence.
- 7.2 Un nombre suffisant d'adultes encadrent les élèves.
- 7.3 Des consignes claires guident l'élève vers des comportements et des actions sécuritaires.
- 7.4 Les règles de conduite de l'école s'appliquent en tout temps.
- 7.5 Les élèves doivent utiliser le transport fourni par l'école. Les véhicules personnels ne sont pas autorisés.

### 8. PLAN D'ÉVACUATION EN SITUATION D'URGENCE ET PLAN DE RÉPONSE POUR UN ÉTABLISSEMENT SÉCURITAIRE

- 8.1 Les plans sont mis à jour chaque année.
- 8.2 Ils sont accessibles dans chaque local de l'école.



# Principes d'encadrement du coût du matériel didactique

❖ Frais exigés des parents ❖

Pour présentation au conseil d'établissement

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec 

Les grands principes sous-jacents à ceux que nous vous proposons sont les suivants :

- ✓ Respect de la LIP et de la politique du Centre de services scolaire relative aux contributions financières exigées des parents et des élèves ;
  
- ✓ Respect des prérogatives du conseil d'établissement ;
  
- ✓ L'obligation qui est donnée à l'école d'équilibrer son budget de fonctionnement annuel ;
  
- ✓ L'information préalable complète de l'utilisateur-payeur.

Les principes suggérés sont numérotés uniquement pour en faciliter le repérage. Cette numérotation ne donne absolument pas priorité à un principe sur un autre.

## 1. Principes généraux : (s'appliquant à toutes les catégories)

Dans le respect du projet éducatif de l'école :

- 1.1 Les sommes réclamées sont pour un article ou pour un projet. Dans les cas où elles couvrent plus d'un élément, ces sommes doivent être ventilées et leur contenu détaillé doit être connu des parents qui auront à payer la somme réclamée.
- 1.2 Les outils d'évaluation ne sont pas facturés.
- 1.3 Tous les frais exigés des parents pour autre chose que des activités doivent être approuvés une fois l'an et en même temps.
- 1.4 L'élève est responsable du matériel mis à sa disposition. Le coût pour le remplacement du matériel et des équipements qu'il perd, brise ou endommage peut donc lui être réclamé.
- 1.5 Toutes les listes des éléments exigés (matériel didactique et fournitures scolaires) des parents du secondaire doivent être communiquées aux parents entre la mi-juillet et la rentrée des élèves au secondaire.
- 1.6 La sollicitation de dons (levée de fonds, cotisation volontaire, etc.) doit se faire d'une façon distincte de l'opération liée à la rentrée scolaire.

## 2. Matériel didactique

---

Dans le respect du projet éducatif de l'école :

- 2.1 Le montant réclamé à ce chapitre doit être le même pour tous les groupes d'un même profil scolaire.
- 2.2 Le choix du matériel didactique doit se faire en congruence avec le choix des manuels scolaires.

- 2.3 Réduire le nombre de cahiers d'exercices commerciaux à un maximum de 2 cahiers/niveau, sauf exception (science au 2<sup>e</sup> cycle).
- 2.4 Si un choix de cahier d'activité d'édition commerciale doit être fait à un niveau, les matières à 4 et à 6 unités ont préséance sur les matières à 1 et à 2 unités.
- 2.5 Les abonnements à des revues en lien avec un contenu du programme sont admissibles comme matériel didactique.

### 3. Fournitures scolaires

---

Dans le respect du projet éducatif de l'école :

- 3.1 La liste des fournitures scolaires doit être complète en soi. On ne doit pas ajouter d'autres articles par le biais du code de vie ou d'autres documents approuvés par le conseil d'établissement.
- 3.2 Au chapitre des fournitures scolaires, l'élève ne doit pas être obligé de s'équiper entièrement à neuf chaque année. La liste doit prévoir les éléments nouveaux et des éléments requis que l'élève devra se procurer s'il n'en dispose pas déjà (ex. L'élève aura besoin de crayons à colorier. S'il dispose de ceux des années précédentes, ils peuvent suffire. Il n'est donc pas obligatoire d'en acheter des nouveaux chaque année).
- 3.3 Tous les vêtements et les fournitures scolaires ayant un lien avec l'hygiène, ainsi que tous les vêtements ayant un lien avec la sécurité sont à la charge des usagers (sarrau, souliers avec bouts d'acier, filets, chapeaux, etc.). 

- 3.4 L'école peut recommander que l'enfant dispose de certaines ressources à la maison (dictionnaire, grammaire, calculatrice, etc.).
- 3.5 L'agenda de l'école fait partie des fournitures scolaires obligatoires et renouvelables annuellement.
- 3.6 Les frais généraux devraient couvrir uniquement les frais de surveillance du midi, l'agenda et le cadenas.

#### 4. Surveillance des dîneurs

---

- 4.1 Seuls les élèves qui bénéficient de ce service ont une facturation à couvrir.
- 4.2 Dans le cas où des parents devraient payer des frais pour la surveillance d'élèves pour plus de deux enfants parce qu'ils fréquentent une école située à 1,6 km ou plus de leur domicile, le Centre de services scolaire assumera les coûts de surveillance pour les autres enfants d'une même famille qui demeurent à la même adresse. la famille devra assumer les coûts les plus élevés de deux de ses enfants.

#### 5. Activités

---

Dans le respect du projet éducatif de l'école :

- 5.1 Les activités offertes par les différents membres du personnel s'intègrent dans la programmation que la direction doit présenter au conseil d'établissement pour approbation et pour en officialiser les coûts (article 91, 1<sup>er</sup> paragraphe) réclamés aux participants dans le respect du principe de l'utilisateur-payeur.

- 5.2 Les projets hors de la programmation déposée par la direction doivent recevoir l'approbation du conseil d'établissement avant leur réalisation. Les coûts doivent avoir été déterminés par le conseil d'établissement conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> paragraphe de la LIP.
- 5.3 Les activités proposées par le conseil étudiant doivent d'abord avoir été présentées à la direction de l'école qui les présentera ou non au conseil d'établissement. Elles doivent toutes respecter le principe de l'utilisateur-payeur.

## Protocole de gestion du comportement inapproprié ou inacceptable

A) L'élève adopte un comportement inapproprié ou inacceptable

B) L'élève adopte un comportement à **risque immédiat, prévisible ou à proximité** de causer des lésions à lui-même ou aux autres ou qui contrevient aux lois.

**NON**

**OUI**

C) Interventions directes (crise)

- Être préventif
- Être directif (ex. : de type alpha)
- Établir ses limites
- Cesser l'interaction
- Annoncer une conséquence
- Appliquer des interventions suggérées par les services de l'école
- Appliquer les interventions prévues au plan d'action ou plan d'intervention
- ...

D) Mesures de sécurité (urgence)

- Sécuriser l'environnement et s'assurer d'avoir le support d'un autre adulte
- Faire une écoute empathique
- Discuter en vue d'un accord
- Émettre une directive, à répétition si nécessaire, une à la fois
- Assurer une proximité visuelle en tout temps
- ...

### La situation nécessite un retrait de classe...

Procédure de retrait :

**OUI**

Application de la procédure de retrait  
Effectuer un retour avec l'élève

Présence ou disponibilité de la personne désignée si nécessaire pour accompagner l'élève (Surveillants d'élèves, éducateurs spécialisés ou psychoéducatrice)

Ajout d'une conséquence (ex. suspension interne) si non collaboration de l'élève

**NON**

Retirer temporairement (5 minutes maximum) l'élève dans le corridor en maintenant un contact visuel  
Effectuer le plus tôt possible, un retour avec l'élève

Appliquer une conséquence, exiger des gestes de réparation, mesure de renforcement, ...

- Dans le cas où les comportements perturbateurs persistent et sont perturbateurs quoique non-dangereux, un éducateur spécialisé ou la psychoéducatrice, prendra la situation en charge.

### Démarche à suivre :

Je demande assistance à un collègue avec les ressources mis à ma disposition (intercom, radio)

Nom de code utilisé avec les ressources : **BESOIN IMMÉDIATEMENT**

**Les personnes suivantes sont désignées pour les interventions d'urgence :**

- Surveillants d'élève
- Éducateurs spécialisés
- Psychoéducatrice
- Psychologue
- Direction d'école

### Établir un leader de la situation

La formule suivante : « Est-ce que je peux faire quelque chose ? » doit être utilisée automatiquement pour offrir de l'aide.

### Le local

Selon la situation le local de retrait sera utilisé ou encore le local de l'intervenant. La présence **CONSTANTE** d'un adulte est obligatoire.

#### **La direction**

La direction est avisée par l'une des personnes sur place :

Kathya Paquin 819-269-0440

Claude Chartrand 819-244-2415

Jean-Philippe Proulx 819-386-2236

#### **Informations aux parents :**

La direction contacte les parents afin de clarifier la situation (descriptions des faits). Une rencontre à l'école avec les parents, l'élève et les personnes concernées est planifiée dans l'heure.

**NOTE : Selon l'analyse de la situation, la direction dispose de plusieurs interventions possibles (suspension interne en attente du calcul de nombre de jours de la suspension externe).**

#### **Rencontres :**

##### 1. Avec l'élève

La rencontre se fait avec l'intervenant attitré et la ou les personnes concernées afin d'effectuer une démarche de réflexion, réparation et outiller l'élève à réagir autrement face à une situation subséquente.

À noter que l'élève réintègre l'école seulement suite à cette rencontre.

##### 2. Avec les élèves témoins de l'évènement

Le retour avec les élèves témoins se fait par la personne concernée et accompagnée, au besoin des intervenants, le plus tôt possible.

##### 3. Retour avec les intervenants impliqués

La direction ou une personne désignée par celle-ci rencontre *dans l'heure*, les personnes agressées et/ou celles qui ont dû intervenir, afin de vérifier les besoins et dans le but d'évacuer les émotions, faire diminuer le stress, donner du soutien et manifester notre confiance.

##### 4. Retour avec équipe école

Lorsque jugé pertinent, nous pouvons aussi informer l'équipe école de la situation vécue afin de favoriser la cohérence des interventions et éviter la désinformation. Nous encourageons les commentaires constructifs et évitons les exclamations négatives qui n'amène et aucun support aux émotions vécues et à l'esprit d'équipe.

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec 

# OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

## **Année scolaire 2021-2022**

Proposé par le Comité de répartition des ressources

le 4 mai 2021

Proposé par le Comité de vérification

le 19 mai 2021

Adopté par le Conseil d'administration

le 26 mai 2021

# Table des matières

CADRE LÉGAL .....	2
OBJECTIFS.....	2
PRINCIPES DIRECTEURS.....	2
REVENUS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE.....	3
DÉPENSES CENTRALISÉES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE .....	3
RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES .....	4
CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS .....	4

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy a comme mission première d'instruire, socialiser et qualifier les élèves de son territoire. Il doit organiser les services éducatifs prévus à la Loi sur l'instruction publique et aux régimes pédagogiques établis par le gouvernement. Il doit également établir des normes et des critères de répartition des ressources financières dont il dispose.

## 1. CADRE LÉGAL <sup>1</sup>

Selon l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire établit, après consultation, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus.

Le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue :

- D'établir les objectifs et les principes de répartition annuelle des revenus;
- De déterminer cette répartition incluant les critères servant à déterminer les montants alloués;
- De déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires (conformément à l'article 261).

Le comité de répartition des ressources est formé d'au plus 15 membres dont le directeur général qui en assume la direction et de membres du personnel cadre. Les membres de ce comité sont majoritairement des directions d'école ou de centre et le responsable des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage doit y siéger.

## 2. OBJECTIFS

Assurer une distribution équitable des ressources dont le centre de services scolaire dispose pour la réalisation de sa mission tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

Favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité de chaque établissement ou unité administrative en situant, le plus près possible de l'élève, l'exercice des choix budgétaires permettant ainsi de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque milieu.

## 3. PRINCIPES DIRECTEURS

S'assurer du respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au centre de services scolaire et à ses établissements en conformité avec les orientations du Conseil d'administration.

Optimiser l'utilisation des ressources financières dont dispose le centre de services scolaire et faciliter les processus de gestion pour la réalisation de sa mission.

---

<sup>1</sup> Le cadre légal est détaillé dans le [Guide explicatif portant sur la mise en place d'un comité de répartition des ressources au sein des commissions scolaires francophones et anglophones](#)

Établir le partage des ressources et des responsabilités entre les services centralisés et les établissements pour assurer l'équilibre entre l'autonomie de gestion et l'imputabilité.

Établir des critères de répartition pour l'attribution des ressources aux établissements qui assurent l'équité, la transparence, l'efficacité, la coopération en tenant compte des besoins exprimés par les établissements et des inégalités sociales et économiques, du plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs des établissements.

Les établissements et les unités administratives sont soumis à l'obligation de l'équilibre budgétaire.

Le comité de répartition des ressources établit annuellement les balises relatives à l'appropriation des surplus des établissements. Lorsqu'un établissement est en déficit, un plan de redressement financier doit être produit pour atteindre l'équilibre budgétaire l'année suivante.

#### **4. REVENUS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

Les revenus du centre de services scolaire proviennent de cinq grandes enveloppes telles que définies par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) au document « Règles budgétaires - Centres de services scolaires et commissions scolaires » :

- Allocations du MÉQ;
- Taxe scolaire;
- Transport scolaire;
- Investissement;
- Service de la dette.

Ces sources de revenus sont principalement établies selon la clientèle officielle reconnue aux fins de financement du MÉQ pour le préscolaire, le primaire, le secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

D'autres revenus proviennent des :

- Droits de scolarité;
- Services de garde;
- Dons, commandites et participation d'autres organismes;
- Vente de biens et services.

#### **5. DÉPENSES CENTRALISÉES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

Les ressources allouées aux unités administratives centralisées et à la gouvernance du centre de services scolaire tiennent compte de ce qui est requis pour soutenir les établissements dans leurs opérations administratives et pédagogiques.

Les unités administratives centralisées sont :

- Le Service des ressources humaines;
- Le Service des ressources financières;

- Le Service des ressources matérielles;
- Les Services éducatifs;
- Le Service des technologies de l'information;
- Le Service du transport scolaire;
- Le Secrétariat général;
- La Direction générale.

## 6. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CRR)

Selon l'article 193.3 de Loi sur l'instruction publique, le rôle du comité de répartition des ressources est de mettre en place un processus de concertation pour faire des recommandations au Conseil d'administration.

Ce processus de concertation doit viser :

- À établir une démarche permettant d'effectuer des consultations auprès des directions d'établissement et de services qui ne sont pas représentés au CRR;
- À prévoir les moyens visant à obtenir l'information nécessaire aux travaux du comité;
- À préciser, dans le respect des mandats de chacun, les liens du CRR avec d'autres comités, par exemple le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement ou le comité paritaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);
- À implanter des comités restreints chargés d'analyses spécifiques.

## 7. CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

Voici les principaux critères de répartition utilisés selon chaque secteur de formation :

- **Formation générale des jeunes**
  - Effectif scolaire au 30 septembre
  - Respect des conventions collectives
  - Nombre de groupes
  - Indice de milieu socio-économique (IMSE)
  - Nombre de plans d'intervention
  - Nombre de bâtisses
  - Nombre de directions et de directions adjointes
  - Nombre d'enseignants
  - Nombre de professionnels non enseignant
  - Superficie de l'école
  - Besoins particuliers pour les élèves HDAA
- **Formation générale des adultes (FGA):**
  - Règles paramétriques du MEES
  - Respect des conventions collectives
  - Équivalent temps complet (ETP), ETP pondérés, ETP nominaux, ETP nominaux (t-2)
  - Superficie (m2)

- **Formation professionnelle :**
  - Règles paramétriques du MEES
  - Équivalent temps complet (ETP) sanctionné à la fin de l'année scolaire
  - Point de service
  - Superficie (m2)
  - Respect des conventions collectives
  - Équivalent temps complet (ETP), ETP pondérés, ETP nominaux, ETP nominaux (t-2)

#### Application

Les règles d'allocation et de gestion budgétaire énoncées dans les Encadrements financiers respectent les objectifs, principes et critères de répartition établis.

Entrée des élèves : 30 août 2023

adopté le : 24 mai 2022

AOÛT 2023				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	(24)	(25)
(28)	(29)	30	31	

Cl : 2 Péd : 4

SEPTEMBRE 2023				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	(22)
25	26	27	28	29

Cl : 19 Péd : 1

OCTOBRE 2023				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
(16)	17	18	19	20
23	24	25	26	(27)
30	31			

Cl : 20 Péd : 1

NOVEMBRE 2023				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	(7)	8	9	10
(13)	14	15	(16)	(17)
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

Cl : 21 Péd : 1

DÉCEMBRE 2023				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	(8)
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Cl : 15 Péd : 1



JANVIER 2024				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
(8)	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	(26)
29	30	31		

Cl : 16 Péd : 2

FÉVRIER 2024				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	(9)
12	13	14	15	(16)
(19)	20	21	(22)	23
26	27	28	29	

Cl : 20 Péd : 1

MARS 2024				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	(22)
25	26	27	28	29

Cl : 14 Péd : 1

AVRIL 2024				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	(19)
22	23	24	25	26
29	30			

Cl : 20 Péd : 1

MAI 2024				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	(10)
13	14	15	16	T <sup>1</sup> 17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	T <sup>2</sup> 31

Cl : 21 Péd : 1

JUIN 2024				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	T <sup>3</sup> 7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	(25)	(26)	(27)	28

Cl : 15 Péd : 3

Fin de l'année scolaire : 21 juin 2024

- Note :**
- Le calendrier scolaire compte 183 jours de classe dont 3 sont transformables en journées pédagogiques et 17 journées pédagogiques pour un total de 200 jours.
  - Le 100<sup>e</sup> jour est le 26 janvier 2024

**Légende :**

	Congé pour les élèves et le personnel enseignant
○	Journée pédagogique primaire et secondaire (tous)
T <sup>1-2</sup>	Journées de classe transformables en journées pédagogiques s'il n'y a pas eu de suspension ou de fermeture pour intempérie ou autre raison
T <sup>3</sup>	Journée de classe transformable en journée pédagogique si elle n'a pas été utilisée en raison d'une élection ou d'une grève.

1<sup>re</sup> communication aux parents : 16 octobre

Fin 1<sup>re</sup> étape : 7 novembre - Remise des résultats 13 novembre - Rencontre de parents 16 novembre.

Fin 2<sup>e</sup> étape : 9 février - Remise des résultats 19 février - Rencontre de parents 22 février

**CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025**  
PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Entrée des élèves : le 29 août 2024

adopté le ?

AOÛT 2024				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Cl : 2 Péd : 4

SEPTEMBRE 2024				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

Cl : 19 Péd : 1

OCTOBRE 2024				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Cl : 21 Péd : 1

NOVEMBRE 2024				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Cl : 20 Péd : 1

DÉCEMBRE 2024				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Cl : 14 Péd : 1



JANVIER 2025				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Cl : 18 Péd : 2

FÉVRIER 2025				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

Cl : 19 Péd : 1

MARS 2025				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

Cl : 15 Péd : 1

AVRIL 2025				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	T <sup>1</sup> 11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

Cl : 19 Péd : 1

MAI 2025				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	T <sup>2</sup> 16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Cl : 20 Péd : 1

JUIN 2025				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	T <sup>3</sup> 6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

Cl : 16 Péd : 3

Fin de l'année scolaire : 23 juin 2025

- Note :**
- Le calendrier scolaire compte 183 jours de classe dont 3 sont transformables en journées pédagogiques et 17 journées pédagogiques pour un total de 200 jours.
  - Le 100<sup>e</sup> jour est le 27 janvier 2025

**Légende :**

	Congé pour les élèves et le personnel enseignant
○	Journée pédagogique primaire et secondaire (tous)
T <sup>1-2</sup>	Journées de classe transformables en journées pédagogiques s'il n'y a pas eu de suspension ou de fermeture pour intempérie ou autre raison
T <sup>3</sup>	Journée de classe transformable en journée pédagogique s'il n'y a pas eu d'élections ou de moyens de pression associés à une grève
△	Jour de congé pour le personnel enseignant, journée travaillée pour les autres membres du personnel.

Clientèle ciblée	Date de la sortie	Activité	Responsable	Coût	Accepté
Sport plus 5 <sup>e</sup> secondaire	8 et 9 septembre 2022  22 élèves	<b>Aux Berges du Lac Castor</b> Prolongement de cours Activités en plein air permettant de développer la collaboration. randonnée pédestre, canot, kayak, rabaska et coucher en auberge De 13 h à 15 h 35 Accompagnateur : Denis J	Martin Bellemare	Frais exigés des parents	Oui direction
FMS/Accès DEP	21 septembre 2022  37 élèves	<b>Parc de la Rivière Bastiscan St-Narcisse</b> Activité via-ferrata Bastiscan Prolongement de cours Découvrir un parcours via-ferrata et 200 m de parcours dans les arbres avec deux tyroliennes.. De 8 h 35 à 15 h 30 Accompagnateurs : Anne-André H, Marie-Ève P, Samuel P	Jenny Cloutier	Gratuit	Oui direction
Sport plus 3 <sup>e</sup> secondaire	22 septembre 2022  30 élèves	<b>Parc de la Rivière Bastiscan St-Narcisse</b> Prolongement de cours Orientation scolaire Découvrir un parcours via-ferrata et 200 m de parcours dans les arbres avec 2 tyroliennes. Développer l'équilibre, l'endurance musculaire et la confiance en soi. Vivre des sensations fortes et inoubliables. De 8 h 35 à 15 h 30 Accompagnateurs : Denis J et Chloé F	William Caron-Veillette	Frais exigés des parents	Oui direction
FMS/Accès DEP	4 octobre 2022  90 élèves	<b>Viens vivre dans la forêt</b> Grandes Piles Orientation scolaire Découvrir les métiers de la forêt, rencontrer des personnes qui réalisent ce métier et essayer des éléments du métier. De 8 h 45 à 15 h 35 Accompagnateurs : Deux enseignants en Accès et FMS	Anne-Andrée Hince	Gratuit	Oui direction
5 <sup>e</sup> secondaire	6 octobre 2022  12 élèves	<b>Place des Arts, Montréal</b> Prolongement de cours Découvrir l'œuvre de Serge Fiori et découvrir un orchestre symphonique. Prendre le métro et déguster un souper à "Le Central" restaurants multiculturelles. Apprécier les œuvres musicales, acceptation des différences etc. De 14 h à 23 h 30 Accompagnateurs : Marco B et une autre personne	Lise Bellemare	40 \$	Oui direction

<i>Clientèle ciblée</i>	<i>Date de la sortie</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>	<i>Coût</i>	<i>Accepté</i>
Scientific 1 <sup>re</sup> secondaire	14 octobre 2022  23 élèves	<b>J'adopte un cours d'eau - Mesures et prélèvement</b> Prolongement de cours Cours d'eau Petite rivières pour mesurer l'eau des paramètres physico-chimiques et prélever dans macrosinvertébrés pour les classer et dénombrer. Taxonomie des espèces, mesures et analyse de données et projet communautaire en partenariat avec l'OBVRLY. Accompagnateur : Étienne L	Jonathan Lacourse	Gratuit	Oui direction
Présecondaire/FPT	18 octobre 2022  40 élèves	<b>Parc Récréoforestier, Saint-Mathieu du Parc</b> Prolongement de cours Randonnée dans un sentier. Questions de connaissances générales etc. Travail d'équipe. Multidisciplinaire, hasbilités sociales, collaboration, etc. Accompagnateurs : Véronique B, Sébastien D, Kathy M et Marie-Ève P	Catherine Isabel	Gratuit	Oui direction
FMS	19 octobre 2022  19 élèves	<b>Visite des centres de formation professionnelle</b> Qualitech/Pavillon Fonderie/Bel-Avenir Prolongement de cours Connaitre les différents métiers offerts à la formation profesionnelle de notre Centre de services. Faire des liens entre le cours de préparation au travail. De 8 h 35 à 15 h 35 Accompagnateurs : Justine B et Francis B	Anne-André Hince	Gratuit	Oui direction
Tous les niveaux	21 octobre 2022  90 élèves	<b>Sortie au Village Québécois d'Antan, Drummondville</b> Visite le Village Québécois d'Antan qui se transforme en village hanté. Accompagnateurs : Enseignants des différents niveaux	Joanie Francoeur	32 \$	Oui direction
Scientific 2 <sup>e</sup> secondaire	25 octobre 2022  24 élèves	<b>J'adopte un cours d'eau - Corvée de nettoyage</b> Corvée de nettoyage du cours d'eau Petite rivière du loup. En collaboration avec la ville de Louiseville et l'OBVRLY. Volet environnement du cours de science et technologie en lien avec la qualité de l'eau et les ressources en eau douce. Accompagnateurs : Étienne L	Jonathan Lacourse	Gratuit	Oui direction
5 <sup>e</sup> secondaire	8 novembre 2022  74 élèves	<b>Cégep de Trois-Rivières (Pavillon des Sciences et des Humanités)</b> Portes ouvertes sur le collégial Conférence sur les différents DEC cet DEP offerts dans la province Explorer les nombres programmes de formations et développer sa réflexion quant à un choix de carrière. De 8 h 40 à 15 h Accompagnateurs : 3 membres du personnel	Lyne Magny	Gratuit	Oui direction
5e secondaire et autres finissants	29 novembre 2022  66 élèves	<b>Voyage éducatif à New-York</b> Pratique des apprentissages. Amélioration des compétences en anglais. Accompagnateurs : Ève R, Olivier F et trois autres accompagnateurs	Julien Bergeron	740 \$	Oui direction

<i>Clientèle ciblée</i>	<i>Date de la sortie</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>	<i>Coût</i>	<i>Accepté</i>
<b>Sport plus</b> 2 <sup>e</sup> secondaire	1 <sup>er</sup> décembre  30 élèves	<b>Campus Escalade Trois-Rivières</b> Prolongement de cours Faire de l'escalade de bloc au Campus. Faire découvrir une nouvelle activité aux élèves. 8 h 30 à 11 h 30 Accompagnateurs : Martin B et Chloé F	Denis Jacob	Frais exigés des parents	Oui direction
<b>Présecondaire et FPT</b>	13 décembre 2022  40 élèves	<b>Journée à Trois-Rivières - Aubainerie et La fromagerie Victoria</b> Séance de magasinage avec les élèves pour trouver des vêtements chauds pour l'hiver ou se sentir beau pour le temps des fêtes. Diner pour créer des liens entre élèves. Favoriser l'estime de soi, la réussite des élèves, le maintien de la motivation scolaire. De 9 h à 15 h Accompagnateur : Sébastien Dumas et Katy Maurais	Véronique Beauchamp et Catherine Isabel	Gratuit	Oui direction
<b>Anglais enrichi</b> 1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> secondaire	13 déc au 19 janv.  140 élèves	<b>Campagne de financement de vente de suçons pour les voyages Boston et Washington</b> Campagne à haut rendement pour payer le voyages des étudiants. Développement de l'autonomie en vendant des produits par eux-mêmes. Esprit d'entrepreneuriat étant donné leur implication dans le processus de fixation ds prix de vente. Du 13 décembre au 19 janvier Accompagnateur : Olivier Filion, Josée Lortie	Julien Bergeron	Gratuit	Oui direction
<b>Art. dram</b> 3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire	19 décembre 2022  28 élèves	<b>Théâtre Denise-Pelletier - La société des poètes disparus</b> Développer la compétence d'analyser un spectacle théâtral pour faire une critique. Analyser le jeu de comédiens des professionnels. De 8 h 45 à 17 h Accompagnateur : Simon Q	Antoine Gélinas	Gratuit	Oui direction
<b>Finissants</b> 5 <sup>e</sup> secondaire	23 décembre 2022  80 élèves	<b>Ailes du sport</b> Brunch des finissants au restaurant les ailes du sport. Une partie de quilles d'une heure. 8 h 45 à 11 h 30 Accompagnateur : Patrice Lahaie, Jenny Cloutier, enseignants des finissants	Joanie Francoeur	20.00 \$	Oui direction
<b>Sport plus</b> 1 <sup>re</sup> secondaire Groupe 15 et 17	19 janvier 2023  55 élèves	<b>Glissade St-Jean-de-Matha</b> Sortie éducative dans le cadre du programme sport plus. Les élèves vivront l'expérience de glissade sur tubes. De 8 h 45 à 15 h 30 Accompagnateur : Bruno Elliot	Félix Goulet	Frais exigés des parents	Oui direction
<b>Sport plus</b> 3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire	26 janvier 2023  52 élèves	<b>Centre de ski Vallée du Parc, Vallée du Parc</b> S'initier ou se perfectionner avec les sports de glisse. Promouvoir l'activité physique et développer de saines habitudes de vie et de santé. De 8 h 35 à 17 h Accompagnateur ; William C-V, Chloé F et Denis J	Martin Bellemare	Frais exigés des parents	Oui direction
<b>Art. dram</b> 4 <sup>e</sup> secondaire	31 janvier 2023  28 élèves	<b>Théâtre Denise-Pelletier - Le faiseur</b> Développer la compétence d'analyser un spectacle théâtral pour faire une critique. Analyser le jeu de comédiens des professionnels. De 8 h 45 à 17 h Accompagnateur : Simon Q	Antoine Gélinas	Gratuit	Oui direction
<b>Clientèle ciblée</b>	<b>Date de la sortie</b>	<b>Activité</b>	<b>Responsable</b>	<b>Coût</b>	<b>Accepté</b>
4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire	2 février 2023	<b>Visite VIP en formation professionnelle à Trois-Rivières</b>	Lyne Magny	Gratuit	Oui direction

intéressés		Deux ateliers de 60 minutes sur des DEP (Qualiteck, Bel-Avenir et Institut alimentation) Faire découvrir des DEP de Trois-Rivières et confirmer le choix de carrières des finissants. De 8 h 40 à 12 h 30 Accompagnateur : Guillaume Pelletier et probablement 4 autres accompagnateurs.			
4e et 5e secondaire	22-27 février 2023	<b>Tournoi de Volleyball à Boston</b> Vivre une expérience inoubliable et sortir de leur zone de confort. Dépassement de soi, persévérance, sentiment d'appartenance à leur école, engagement et esprit d'équipe. Du 22 au 27 février 2023 Accompagnateur : Geneviève St-Pierre et Cloé Frigon	Bruno Elliot	200 \$	Oui direction
Art. dram 2 <sup>e</sup> secondaire	23 mars 2023	<b>Théâtre Hector-Charland, L'assomption - Faire crier les murs</b> Faire crier les murs Développer la compétence d'analyser un spectacle théâtral pour faire une critique. Analyser le jeu de comédiens des professionnels. De 8 h 45 à 12 h 30 Accompagnateur : Mario L	Antoine Gélinas	Gratuit	Oui direction
Art, dram 1 <sup>er</sup> secondaire	24 avril 2023	<b>Centre culturel Desjardins - Joliette</b> Sherlock Holmes et le signe des Quatre Développer la compétence d'analyser un spectacle théâtral pour faire une critique. Analyser le jeu de comédiens des professionnels. De 8 h 45 à 12 h 30 Accompagnateur : Simon O	Antoine Gélinas	Gratuit	Oui direction
Sport plus 2 <sup>e</sup> secondaire Accès réussite 2 <sup>e</sup> secondaire	27 avril 2023	<b>Isaute, Anjou</b> Développer la compétence : Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques De 8 h 30 à 15 h 30 Accompagnateurs : Martin B, Chloé F et 2 autres personnes	Denis Jacob	Frais exigés des parents	Oui direction
<b>Concentration Art</b>  1re et 2e secondaire GR 118-228	2 mai 2023  7 février 1900	<b>Musée des Beaux arts, Montréal</b> Cette activité vient compléter le programme de géographie. Développer le processus de création. De 8 h 45 à 14 h 45 Accompagnateur : Mario L, Catherine Isabel,	Benoit Dugré	Gratuit	
Anglais enrichi 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> secondaire	9 mai 2023	<b>Voyage éducatif à Washington</b> Pratique des apprentissages faits en classe. Amélioration des compétences en anglais. Accompagnateurs : Olivier F et quatre autres accompagnateurs	Julien Bergeron	695 \$	Oui direction
	23 mai 2023	<b>Course Filleactive - Trois-Rivières</b> Mettre en valeur l'activité physique chez les adolescents. Saines habitudes de vie. Sentiment d'appartenance. Favoriser la persévérance sportive. De 8 h 30 à 15 h 30 Accompagnateurs : Marie-Jades Lacroix, Joanie Francoeur et membres du personnel.	Christine Cloutier	15 \$	
Sport plus  1re secondaire  Groupe 15	25 mai 2023  27 élèves	<b>Parc de l'île Melville</b> Sortie éducative et sportive dans le cadre du programme sport plus. Les élèves vivront une expérience de l'hébertisme aérien d'arbre en arbre. Valeurs en lien avec le projet éducatif: autonomie, respect et collaboration. De 8 h 45 à 15 h 30 Accompagnateurs : Félix Goulet	Félix Goulet	Frais exigés des parents	Oui direction

<i>Clientèle ciblée</i>	<i>Date de la sortie</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>	<i>Coût</i>	<i>Accepté</i>
<b>Anglais enrichi</b> 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire 76 élèves	29 mai 2023	<b>Voyage éducatif à Boston</b> Pratique des apprentissages faits en classe. Amélioration des compétences en anglais. Accompagnateurs : Ève R, Simon Q et trois autres accompagnateurs	Josée Lortie	689 \$	Oui direction
<b>Accès réussite</b> 1 <sup>re</sup> secondaire Groupe 16	1er juin 2023	<b>Journée sportive au Parc de la Mauricie</b> Journée en plein air, randonnée pédestre et activité sportive sur le site. Valeurs en lien avec le projet éducatif: autonomie, respect et collaboration. Accompagnateurs : Bruno Elliot	Félix Goulet	Frais exigés des parents	Oui direction
<b>Sport plus</b> 1 <sup>re</sup> secondaire Groupe 17	25 mai 2023	<b>Parc de l'île Melville</b> Sortie éducative et sportive dans le cadre du programme sport plus. Les élèves vivront une expérience de l'hébertisme aérien d'arbre en arbre. Valeurs en lien avec le projet éducatif: autonomie, respect et collaboration. De 8 h 45 à 15 h 30 Accompagnateurs : Félix Goulet	Félix Goulet	Frais exigés des parents	Oui direction
<b>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire</b> Groupe 14-24 50 élèves	31 mars 2023	<b>Sortie à la compétition de robotique FIRST</b> Visite de la compétition regroupe des équipes de jeunes de 12-18 ans ayant construit des robots capables de relever des défis Chercher des idées et comparer leur travail avec celui des autres écoles. Pousser plus loin leurs apprentissages et la motivation. De 12 h 15 à 15 h 30 Accompagnateurs : Jessica Laurendeau, Izabel Ladouceur	Jonathan Lacourse	Gratuit	
<b>Musique</b> 4 <sup>e</sup> secondaire 30 élèves	20 avril 2023	<b>Sortie culturelle à la Maison symphonique OSM</b> Faire découvrir un compositeur de l'époque, déguster un dîner à Le Central réunissant 25 restaurants. Reflet de la créativité et du multiculturalisme. Apprécier des œuvres musicales, autonomie, sentiment d'appartenance, estime de soi, curiosité intellectuelle et l'acceptation des différences. De 18 h 15 à 15 h 30 Accompagnateurs : Marco Béland et une autre personne	Lise Bellemare	Gratuit	